



Réunion du Conseil syndical

Du

Procès-verbal du 24 janvier 2024

Le 24 janvier deux-mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, le Conseil syndical du R.P.I. en Pays d'Arthez, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-France LECOMTE.

Présents : Marie-France LECOMTE, Michèle LAHOURCADE, Cyrille BOIRON, Emilie DUTRIPON, Hubert PERON et Aboubacar DIALLO.

Absents/excusés : Stéphanie ETCHEVESTE (donne procuration à Cyrille BOIRON)

Secrétaire de séance : Michèle LAHOURCADE

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 (*délibération*)
- Evolution possible de CDD en CDI
- Réflexion sur le tarif cantine garderie 2024-2025
- Récupération des biodéchets par les agents

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité après rectification sur l'aide aux devoirs où il a été précisé « intervenants de la CCLO ».

2024-01 : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Présidente peut, sur autorisation du Conseil Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation est nécessaire lorsque le RPI en Pays d'Arthez doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Vu les crédits de 5 134,73 €, hors compte 16 et opérations d'ordre, prévus en section d'investissement de l'exercice précédent, Madame la Présidente expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- L'achat d'un container et d'une plaque chaude supplémentaires pour la livraison des repas, dont le montant est de **361,20 € TTC**.

Elle précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé de la Présidente et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite des montants exposés ci-dessus.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Evolution possible de CDD en CDI

Il faut vérifier si Mme Boy intervient depuis 6 ans. Les élus proposent de faire évoluer son CDD en CDI à partir de la rentrée de septembre 2024.

Le conseil syndical souhaite proposer à Mme Gicquel un deuxième CDD à la rentrée de septembre 2024.

Réflexion sur le tarif de cantine – garderie 2024-2025

Le prix du repas augmente au 1^{er} janvier 2024 et passe à 2,95€. L'augmentation ne sera pas répercutée sur le tarif proposé aux parents. Les prix seront révisés en septembre 2024, lors de la rentrée scolaire.

Récupération des biodéchets par les agents

Après consultation de plusieurs documents officiels, il n'est pas autorisé de donner des biodéchets aux animaux d'élevage (cochons, poules...) seulement aux refuges (chiens...). Un courrier sera transmis dans ce sens aux agents.

QUESTIONS DIVERSES

- Est-ce que le Sirp paye la TEOM ?
- Pendant les vacances de Noël, l'entreprise Prébendé a débouché les canalisations de la cuisine de l'école de Cescau, il ne devrait plus y avoir de remontées.
- Les agents nous signalent que le micro-ondes ne fonctionne plus correctement et demandent s'il peut être remplacé.
- 2 agents iront en formation prochainement, l'une en février et l'autre en avril.
- Rencontre avec le Président du RPI de Labastide-Monréjeau : il est venu sur nos 2 sites pour observer notre fonctionnement sur le temps cantine.

Il propose également de mutualiser des formations SST et manipulation des extincteurs. Devis SST pour un montant de 980€ et devis manipulation des extincteurs pour un montant de 200€ par groupe. Ces formations seront proposées aux agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La Présidente, Marie-France LECOMTE	Secrétaire de séance
-------------------------------------	----------------------